

son-Commune. Le feu s'engage de part et d'autre ; il dure cinq heures , et il périt 1200 personnes. Des femmes dignes de donner la main aux furies de guillotines de Paris , se distinguèrent par leur atrocité. Elles étaient du parti de la Commune ; elles s'acharnèrent contre les blessés qu'elles massacraient impitoyablement. La nommée Giroudon se fit remarquer. La troupe de ligne décida la victoire en faveur de la Municipalité. A huit heures du soir , les vaincus se dispersèrent , et une partie des vainqueurs célébrèrent leurs triomphes par des orgies où ils s'abandonnèrent à une imprudente sécurité. Les Lyonnais défait , mais non désespérés , se rallient de nouveau pendant la nuit sur la place des Carmes ; et au milieu du silence de la nuit , cette troupe commandée par le citoyen Madinier , s'empare de la Maison-Commune , arrête tous les Municipaux ainsi que Chalier qu'elle jette dans les cachots.

Le comité de l'Arsenal , voyant son parti victorieux , s'érigea en municipalité provisoire. Les représentants Nioche et Gaultier , voyant la victoire changer de parti , changèrent également d'opinion. Ils blâmèrent hautement la municipalité , dont ils feignirent d'avoir ignoré les attentats , et reprirent le chemin de l'armée des Alpes.

Cependant la nouvelle municipalité et le département s'empressèrent de nommer une députation extraordinaire pour instruire la Convention de l'événement du 29 mai. Mais la nouvelle de ce qui venait d'arriver à Paris dans les journées du 31 mai et jours suivants firent abandonner le projet de cette députation. Conformément aux lois existantes, on érigea un tribunal sous le nom de *Commission départementale* , et un autre de cinq membres pour juger les militaires.

Après cet événement , le peuple de Lyon , débarrassé de ses oppresseurs , respira pendant quelque temps , et la Convention , en apprenant par la voie des papiers publics ce qui venait de se passer dans cette ville , n'ayant eu aucun renseignements sur son état précédent par les députés Le-